



BS_2023_39

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à neuf heures quinze, se sont réunis à la salle de la Boussole de PORNIC, sur convocation adressée le vingt-neuf juin deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Frédéric LAUNAY, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : M. Raymond CHARBONNIER

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 7 Votants : 7 Pouvoir : 0

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. Fabrice SANCHEZ, Jean-Marc JOUNIER, Claude CAUDAL, Yves TAILLANDIER et Jacques PRAUD

PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 : SUPPRESSION DE LA TRANCHE 3 ET MODIFICATION DE LA TRANCHE 2

Le programme de travaux 2023 tranche 2 a été arrêté au bureau du 12/04/2023 pour un montant de 2 692 000 € HT.

Lors du Bureau du 10 mai, il avait été décidé d'intégrer dans le cadre d'une tranche n°3 du programme de travaux les opérations non connues avant 12/04/2023 pour un montant de 44 000 € HT.

Afin de simplifier la gestion budgétaire et comptable des programmes de travaux, il est proposé de supprimer cette tranche n°3 et de compléter la tranche n°2 arrêtée le 12/04/2023 par les opérations validées lors du bureau du 10 mai dernier et les opérations proposées ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	Bts	Estimation en € HT	Observations
CAMPBON - SILLON	VIGNEUX-DE-BRETAGNE	Quartier Miron		2 000	Tamponnage des deux anciennes antennes en PVC63 et PVC110 suite au projet d'aménagement communal de la place par la commune.
CCSE	ST BREVIN LES PINS	Chemin des Pinluettes		5 000	Renouvellement de la borne de puisage, fréquemment utilisée par les services techniques de la commune. Élément défectueux : tige de manœuvre.
				7 000	Total

Ainsi, le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2023 :

	Montant en € HT (BS du 12/4/23)	Montant en € HT (BS du 10/5/23 – T3)	Montant en € HT (BS du 5/7/23)	Montant en € HT
ANCENIS	159 000			159 000
CAMPBON - SILLON	317 000		2 000	319 000
GRANDLIEU	177 000			177 000
NORT-SUR-ERDRE	484 000	10 000		494 000
PAYS DE LA MEE	568 000			568 000
PAYS DE RETZ	415 000			415 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS	182 500			182 500
GUEMENE	216 000	34 000		250 000
CCSE	2 000		5 000	7 000
VAL SAINT MARTIN	111 500			111 500
VIGNOBLE	60 000			60 000
TOTAL	2 692 000	44 000	7 000	2 743 000

Pour rappel, le montant total du programme 2023 au budget est de 14 M€ et la tranche 1 approuvée le 09 novembre 2022 est de 9 620 000 €.

À la suite de ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

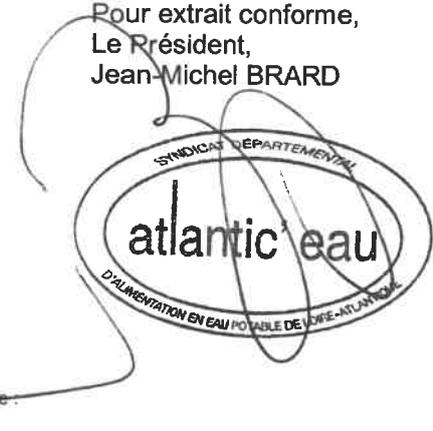
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la suppression de la tranche 3 du programme de travaux 2023 et d'intégrer le montant de 44 000 € HT à la tranche 2 du programme de travaux 2023,
- **D'APPROUVER** la modification du programme de travaux 2023 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 7 000 € HT,
- **de PRECISER** que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2023 est de 2 743 000 € HT.

- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2023_39

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 10/07/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 10/07/2023

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication